

## Résumé

L'échec du procès pénal à réprimer la corruption internationale et plus largement la délinquance économique et financière des entreprises mondialisées est un constat connu. En droit français, l'infraction de corruption active d'agent public étranger a été introduite par une loi du 30 juin 2000, adoptée dans le cadre de la ratification de la convention de l'OCDE « sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales » de 1997. À la suite de dénonciations émanant d'organisations internationales et non gouvernementales, des conditions favorables à l'application extraterritoriale de certaines lois étrangères comme le *Foreign Corrupt Practices Act* américain ont été créées à l'égard des entreprises françaises. Parmi elles, nous pouvons citer Airbus, Alcatel-Lucent, Technip, Total, Alstom pour ne mentionner que ces entreprises. Toutes ont été sanctionnées par les autorités judiciaires américaines.

La corruption quelle qu'en soit sa forme, a un impact catastrophique sur les sociétés. Elle sape les institutions démocratiques, ralentit le développement économique, contribue à l'instabilité gouvernementale en favorisant la méfiance des populations. Christine Lagarde précise que : « d'une manière plus générale, la corruption endémique peut fissurer les fondements d'une économie saine en dépréciant les normes sociales et en sapant les vertus civiques. Quand les riches ne paient pas leurs impôts, c'est l'ensemble du système qui perd en légitimité. Lorsque la tricherie est récompensée, lorsqu'il apparaît que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les nantis, la confiance cède le pas au cynisme et la cohésion sociale se fragmente. » Ce fléau impacte ainsi, la sphère économique mais aussi sociale, juridique, politique. Selon le Fonds Monétaire International, le coût des pots-de-vin versés chaque année dans le monde s'élève à 2 000 milliards de dollars, cela représente près de 2% du PIB mondial.

La *compliance* est au cœur des préoccupations parce que son instrumentalisation à des fins de domination économique lui confère une nouvelle dimension stratégique. Outre les enjeux de puissance et de compétitivité, elle ne se résume pas non plus à un respect strict de la loi. En effet, comme l'explique Daniel Tricot, le président du Cercle de la Compliance, c'est tout un volet tenant à la protection de l'image de la marque, d'une entreprise qui est abordé. À cela Anne Piot d'Abzac, *chief risk officer* du groupe pharmaceutique Ipsen ajoute que « la crédibilité, la réputation, les sanctions financières exemplaires, la perte de confiance des employés ou des investisseurs, la perte d'attractivité pour les jeunes diplômés ou talents en général » sont des enjeux majeurs de la *compliance*, raison pour laquelle toute entreprise quel que soit sa taille, a intérêt à instaurer un programme global d'éthique et de conformité.

Ce mémoire de recherche vise d'abord, à étudier les deux principales législations en matière de corruption transnationale aux Etats-Unis et en France. Il met par ailleurs en lumière, l'instrumentalisation générale de cette lutte inhérente à la guerre économique menée par les Etats-Unis. Enfin, ce mémoire a vocation à expliquer l'intérêt de la *compliance*, utilisée comme moyen de prévention et de répression.